



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 31049

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le rapport présenté le 4 septembre dernier par M. Éric Besson relatif à la validation des acquis de l'expérience. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur la préconisation consistant à lancer une campagne d'information nationale en ciblant les messages sur les publics prioritaires, précédée d'un renforcement du réseau d'information sur la validation des acquis de l'expérience.

Texte de la réponse

L'information ciblée sur les publics prioritaires des politiques d'emploi est une condition essentielle pour développer l'usage de la validation des acquis de l'expérience (VAE) auprès de personnes qui ne s'engagent pas spontanément dans la démarche. Les expériences menées dans ce domaine depuis 2003 montrent qu'une communication personnalisée, en lien avec les projets des publics et les perspectives d'emploi, a un impact plus fort qu'une information généraliste. Dans cette perspective, le service public de l'emploi devra se mobiliser, afin d'intégrer la VAE dans le parcours d'accès à l'emploi des usagers. Les agents de l'opérateur unique nouvellement créé devront être formés, afin de délivrer un premier niveau d'information de proximité. La connexion désormais effective entre le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le répertoire opérationnel des métiers et emplois (ROME) devrait faciliter la recherche des titres et diplômes correspondant à l'expérience des demandeurs d'emplois susceptibles de bénéficier de la VAE. Plus largement, ce premier niveau d'information doit être délivré par tous les acteurs susceptibles de toucher les publics les plus en difficulté. Cela suppose de développer la professionnalisation des relais de l'accueil et de l'orientation, des services sociaux et des collectivités territoriales. Les services déconcentrés de l'État, en lien avec les régions qui pilotent les points d'information sur la validation des acquis de l'expérience, doivent conjuguer leurs efforts pour accroître l'information des publics prioritaires et générer ainsi de leur part des demandes accrues. Au niveau régional, plusieurs campagnes d'information ciblées sur certains secteurs porteurs d'emplois, qu'il s'agisse du secteur de la logistique, du bâtiment, de l'emploi à domicile, ont montré l'efficacité de telles démarches conjointes. Ces initiatives devront être développées, en fonction des diagnostics territoriaux et des plans d'action articulant élévation du niveau de qualification des publics et développement de l'emploi local. Parallèlement à la négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle, trois groupes de travail ont été constitués. Ils sont chargés de proposer, d'ici à la fin de l'année, des améliorations concrètes concernant l'orientation professionnelle en lien avec la formation scolaire et universitaire, la VAE et la qualité de l'offre de formation. Les préconisations du rapport Besson sur l'information des publics prioritaires sont étudiées actuellement par le groupe chargé du thème de la VAE.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31049

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8138

Réponse publiée le : 30 décembre 2008, page 11332